

**M. Argue:** Cette question a été évoquée plusieurs fois. Le ministre peut-il nous dire s'il nous fera bientôt une déclaration à ce sujet? Sera-ce pendant la session?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, les initiatives du gouvernement seront annoncées en temps opportun.

LE BLÉ—INTERPELLATION AU SUJET DU VERSEMENT PROVISOIRE SUR LA RÉCOLTE DE 1956-1957

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. H. Harrison (Meadow-Lake):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Commerce une question. Si, comme il l'a déclaré hier, la vente de céréales, sous sa direction, a été accélérée bien au-delà de ce qu'avait pu faire le gouvernement précédent, pourquoi, en décembre, n'a-t-on pas fait aux cultivateurs de l'Ouest un versement provisoire à l'égard du blé? En fera-t-on un d'ici quelque temps? Et quand le fera-t-on?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Il n'y a pas eu de versement provisoire aux cultivateurs à l'égard du blé, en décembre 1956, sous le régime du gouvernement défunt et non regretté.

QUESTIONS OUVRIÈRES

CHÔMAGE—MOTION TENDANT À L'AJOURNEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, avant que vous ayez donné la parole à l'honorable député de Melville, je m'étais déjà levé pour vous demander, appuyé par l'honorable député de la ville de Regina, l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une question précise qui revêt une importance urgente pour le public, soit la situation alarmante du chômage à laquelle le pays fait actuellement face, ainsi que l'a déclaré hier le ministre du Travail, et la nécessité de prendre des mesures immédiates en vue de fournir de l'emploi et de soulager la détresse dont souffrent un nombre toujours croissant de Canadiens sans emploi, ainsi que leurs familles.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, puis-je faire observer à Votre Honneur que cette motion est irrégulière. Aux termes des dispositions du paragraphe 1 de l'article 26 du Règlement, une motion tendant à l'ajournement de la Chambre, comme celle que le député de Comox-Alberni vient de proposer, doit être présentée après les affaires courantes du jour. Or nous avons déjà dépassé cette étape...

**Des voix:** Non, non.

[L'hon. M. Churchill.]

**L'hon. M. Green:** ...et nous en sommes maintenant à l'appel de l'ordre du jour. A mon avis, la motion est irrégulière.

**M. l'Orateur:** Je n'avais pas encore fait l'appel de l'ordre du jour. Le ministre est-il d'avis que la question est assez urgente pour que la Chambre interrompe ses autres travaux afin d'en discuter? S'il a quelque chose à dire là-dessus, je l'entendrai volontiers. Quelque autre député désire-t-il aborder ce sujet avant que je décide si la question doit être soumise à la Chambre?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si vous avez pris une décision au sujet de l'objection qu'a soulevée le leader de la Chambre; mais, avant que vous écartiez son objection, si telle est votre intention, j'aimerais vous faire observer que cette situation s'est présentée à la Chambre en des occasions précédentes. Vos prédécesseurs ont décidé que, si un député attend que l'Orateur ait appelé l'ordre du jour, c'est trop tard.

**Une voix:** Il était debout.

**L'hon. M. Fleming:** Il est bien établi depuis des années qu'un député doit présenter une motion comme celle-ci avant que les députés commencent à poser leurs questions à l'appel de l'ordre du jour. L'honorable représentant était peut-être debout à ce moment-là, mais la parole avait été accordée à un autre député qui a commencé à poser une question à l'appel de l'ordre du jour. Dans ces conditions, monsieur l'Orateur, même si l'honorable député regrette peut-être que vous ne l'ayez pas vu le premier, ou que vous ne lui ayez pas accordé la parole à lui, en premier lieu, il reste qu'en vertu des décisions de vos prédécesseurs il est maintenant trop tard pour que l'honorable représentant présente sa motion.

Quant à savoir si la motion, eût-elle été régulière et présentée à temps, méritait de retenir notre attention, je signale la règle bien établie d'après laquelle le point important d'une telle motion est non l'urgence de la question mais l'urgence du débat. La question n'est pas nouvelle pour la Chambre. Au cours de la présente session, elle a donné lieu à maintes discussions. Quant à l'opportunité d'un prompt débat, je signale que lundi prochain comme on l'a dit, le gouvernement a l'intention de présenter une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quand l'a-t-on dit?

**L'hon. M. Fleming:** Mon honorable ami sait bien que le gouvernement avait l'intention de présenter lundi prochain une